

Le Bassin de Pompey en mouvement



Projet de
Territoire ^{l'avenir en tête} 2030

PRÉAMBULE : LE BASSIN DE POMPEY EN MOUVEMENT	5
1.1 UNE STRATEGIE PARTAGEE DU TERRITOIRE	6
1.2 SIX ORIENTATIONS TERRITORIALES... TRAJECTOIRE DU NOUVEAU PROJET DE DEVELOPPEMENT ET D’AMENAGEMENT	6
I – UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DIVERSIFIE	9
I - 1. CONSOLIDER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE	10
I – 1.1. Une diversification de l’offre d’implantation	10
I – 1.2. Une politique d’excellence territoriale au service des entreprises et de leurs salariés	13
I – 2. S’APPUYER SUR DE NOUVELLES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT	14
I – 2.1. L’économie présentielle : un atout pour le territoire	14
I – 2.2. Une dynamique soutenue par des politiques locales adaptées	16
II - UNE POLITIQUE D’EXCELLENCE AU SERVICE DE L’AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	21
II – 1. S’INSCRIRE DANS LA METROPOLE LORRAINE EN DEVELOPPANT LES FONCTIONS DE POLE URBAIN D’EQUILIBRE	23
II – 1.1. Equilibrer et articuler les mobilités régionales et locales	23
II – 1.2. Promouvoir un territoire actif	25
II – 1.3. Valoriser ses atouts naturels et renforcer la singularité territoriale	26
II – 2. UNE POLITIQUE D’AMENAGEMENT URBAIN EN COHERENCE AVEC LES SPECIFICITES DU BASSIN	28
II – 2.1. Adapter la politique foncière aux nouvelles formes urbaines	28
II – 2.2. Fonder une nouvelle urbanité	29
II – 2.3. Mixer les fonctions et les mobilités	30
II - 3. AMENAGER UN TERRITOIRE DURABLE AU PLUS PRES DES HABITANTS	32
II – 3.1. Concevoir un espace public partagé et de qualité pour bien vivre ensemble	33
II – 3.2. Valoriser les richesses naturelles et patrimoniales pour préparer l’avenir	34
III – UNE STRATEGIE D’EQUIPEMENT DE BASSIN DE VIE AU SERVICE DE SES HABITANTS	37
III – 1. UN SCHEMA D’EQUIPEMENTS ET DE SERVICES ADAPTE AUX BESOINS DU TERRITOIRE	38
III – 1.1. Le développement d’une offre de services accessible et satisfaisante	38
III – 1.2. Favoriser l’égalité d’accès aux services publics	38
III – 1.3. Une programmation au service de la solidarité territoriale	40
III – 2. UN OUTIL D’EQUILIBRE ET DE RAYONNEMENT TERRITORIAL	40
III – 2.1. A l’échelle de la métropole lorraine	40
III – 2.2. A l’échelle du territoire	42
DU STRATEGIQUE VERS L’OPERATIONNEL	45



PRÉAMBULE
**Le Bassin de Pompey
en mouvement**



1.1 Une stratégie partagée du Territoire

Le Bassin de Pompey se singularise et affirme sa position de pôle urbain d'équilibre au sein de la Multipole Sud Lorraine. L'ambition est de créer les conditions d'une nouvelle dynamique d'aménagement et de développement plus équilibrée et durable.

Un double objectif a été fixé :

- Un accroissement démographique de 3 000 habitants, à travers la projection à long terme des orientations du Programme Local d'Habitat (PLH)
- Une création de plus de 1 200 emplois avec l'accueil d'entreprises nouvelles, grâce à la politique communautaire d'aménagement et de développement des Zones d'Activités Economiques et les emplois de services liés aux besoins de la population résidente, des salariés et des touristes.

Il est donc aujourd'hui crucial d'orienter la stratégie autour de cette nouvelle dynamique de développement élaborée sur un équilibre entre l'économie productive (liée à l'accueil de nouvelles entreprises sur les zones économiques) et l'économie présentielle (générée par la création de nouveaux services aux personnes présentes sur le territoire). Le territoire est entré dans une nouvelle ère de post ré-industrialisation et se trouve confronté à un double défi :

- Endiguer la perte de population par son rajeunissement en attirant de jeunes ménages,
- Maintenir et adapter les services et équipements publics dans un contexte concurrentiel et de polarisation, en recréant de nouvelles fonctionnalités et centralités à l'échelle du bassin de vie.

Au regard des principaux atouts de son territoire (cf. volet 1 du Projet de Territoire : Diagnostic), le Bassin de Pompey dispose d'un environnement favorable pour impulser de nouvelles politiques publiques à l'échelle intercommunale.

1.2 Six Orientations territoriales... Trajectoire du nouveau Projet de Développement et d'Aménagement

Le territoire est au cœur des débats sur les périmètres de coopération, la gestion des équipements publics et le fonctionnement des services publics.

Dans ce contexte, la reconnaissance du Bassin de vie de Pompey comme pôle urbain d'équilibre dans la métropole Sud Meurthe-et-Moselle ouvre de nouvelles perspectives d'aménagement et de développement.

Le Bassin de Pompey entend se différencier, promouvoir ses atouts et richesses propres et conforter sa politique d'excellence territoriale en terme de cadre de vie, d'équipement et de service pour accroître son attractivité et le bien être de sa population.

Six enjeux majeurs ont ainsi émergé des travaux menés par les élus communautaires et municipaux à l'occasion du partage du diagnostic territorial et ont été débattus au sein des assemblées délibérantes de la communauté de communes et des 13 communes.

1**Renforcer les fonctions de pôle urbain d'équilibre dans le Scot Sud 54 au sein du Pays du Val de Lorraine**

Il s'agit de développer les grandes fonctions urbaines d'un territoire aggloméré de près de 50 000 habitants. Outre travailler, consommer et résider, le bassin de Pompey veut s'affirmer comme un espace ouvert où l'on peut apprendre, se soigner, se cultiver et se divertir dans l'aire métropolitaine entre Nancy et Metz.

Ce rééquilibrage entre les différentes fonctions urbaines s'accompagne d'un nouveau déploiement économique plus équilibré entre le système productif local et l'économie du bien-être et des loisirs. En effet, pour asseoir l'avenir de l'économie locale il importe d'amplifier sa diversité et encourager les capacités de mutabilité et d'innovation du territoire.

2**Créer une nouvelle urbanité territoriale dans les programmes d'aménagement, de développement et de mobilité**

Pour ne pas continuer à subir ce mouvement naturel de périurbanisation et être relégué comme tiers - espace sur l'aire métropolitaine, le bassin de Pompey se doit de structurer de nouvelles stratégies d'aménagement urbain et paysager coordonnées sur l'ensemble des communes, créer des centralités avec un schéma d'équipements polarisants, sources d'attractivité.

3**Encourager le désenclavement Est/Ouest et le désengorgement du sillon Lorrain pour créer de nouvelles synergies de développement et de déplacement**

Le bassin de Pompey bénéficie d'une localisation remarquable sur les principaux carrefours de transit Est et Nord européens. Désengorger le sillon lorrain nécessite à la fois de nouvelles infrastructures et des politiques publiques volontaristes en faveur des modes de transport fret et voyageurs alternatifs à l'automobile.

Il s'agit là aussi d'accompagner les nouvelles formes d'organisation du travail avec le déploiement d'infrastructures numériques à très haut débit et permettre l'accès des milieux économiques et sociaux à ces réseaux de communication sur tout le territoire.

4**Déployer la démarche d'excellence territoriale au service du cadre de vie et d'une offre de services équitable et de qualité**

La démarche préconisée par l'Agenda 21 oriente résolument la dynamique de développement économique et sociale du bassin de vie de Pompey vers les objectifs de développement durable, qu'il s'agisse de l'attractivité sociale du territoire, la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources du territoire. C'est en agissant ensemble, communes et communauté de communes, que les orientations seront concrétisées.

5**Porter une politique de l'habitat durable ambitieuse, garante de l'équilibre social et territorial**

La politique de l'habitat est au croisement des préoccupations économique, urbanistique et sociale des collectivités sur leur territoire. Le scénario choisi, dans le 4ème Programme Local de l'Habitat du bassin de vie de Pompey, est une relance de la croissance démographique à hauteur de + 0,42 % par an.

6**Offrir une image durable renouvelée et rayonnante du Territoire**

Forgé par son histoire industrielle, le bassin de Pompey dispose d'une riche culture ouvrière et technologique. Aujourd'hui, malgré le renouveau économique et le brassage de populations nouvelles, le bassin de Pompey continue à perdre de la démographie. A l'ombre d'une ville flamboyante comme Nancy, le territoire ne manque pourtant pas de richesses naturelles, d'une offre culturelle développée et des services et loisirs diversifiés mais encore trop méconnus.

A l'échelle de son territoire et de son ambition, fort de son passé, le bassin de vie de Pompey devra créer une identité territoriale plus marquée et rayonnante en valorisant ses atouts trop peu connus.

Les six enjeux définis permettent de structurer une trajectoire à 20 ans, croisant la dynamique de développement socio-économique du territoire, avec une nouvelle stratégie d'aménagement et d'équipement à l'échelle du Bassin de vie de Pompey.

I – Une dynamique de développement durable et diversifié

Le Bassin de Pompey fonde une part importante de son identité sur son passé industriel fort, marqué par les aciéries de Pompey qui employaient plus de 5 000 salariés dans les années 1950. Suite à la fermeture définitive de l'usine au milieu des années 1980, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a mené des actions de développement économique en accompagnement du plan national de reconversion et en partenariat avec la Région et le Département visant à compenser les pertes d'emplois induites par la crise de la sidérurgie.

Le Parc Eiffel Energie, situé en grande partie sur les anciens terrains des aciéries, compte aujourd'hui plus de 4 000 salariés employés par environ 120 entreprises. Premier parc urbain et technologique labellisé Afnor 14001 en région, il représente une force économique essentielle au cœur de la métropole lorraine. Malgré la multiplication du nombre d'employeurs, et une diversification importante des activités présentes, le Bassin de Pompey compte aujourd'hui encore près de 30% d'emplois industriels, contre 15% au niveau national. Cette industrie forte reste un atout pour le territoire, en permettant un gisement d'emplois important et en limitant les risques liés à la mono-activité sur le territoire. Elle doit toutefois être soutenue dans le cadre d'une politique de développement favorisant un équilibre entre les différents secteurs d'activité industrie et tertiaire avec le commerce, les loisirs, le tourisme et les services tels que la santé, la formation... Le maintien d'une économie locale tonique aux activités diversifiées est en effet l'enjeu principal de la dynamique de développement du Bassin de Pompey.

I - 1. Consolider la dynamique économique

La politique de développement économique jusqu'à présent portée par la Communauté de Communes vise à l'implantation et au maintien d'entreprises sur le territoire, permettant aujourd'hui une occupation presque intégrale des principales zones d'activité du Bassin : Eiffel Energie, Serroir et Grand Air. Le maintien de cette dynamique dans les années qui viennent passe par la diversification des offres d'implantation et par une politique de différenciation territoriale forte à travers la mise en place de services dédiés aux entreprises.

I – 1.1. Une diversification de l'offre d'implantation

Très conscient des risques induits par la mono-activité, le Bassin de Pompey s'est attaché à développer un tissu économique basé sur quelques gros employeurs locaux (Délipapier, Brasseries de Champigneulle, Leclerc, Novasep, Crown Bevcan ...) ainsi que d'une multitude de PME et TPE, certaines à l'activité très liée à ces locomotives économiques, d'autres plus indépendantes. Ainsi, le territoire est moins sensible à la baisse d'activité ou à la fermeture de telle ou telle entreprise locale. Cette politique a jusqu'à présent été principalement menée par la mise à disposition de parcelles de terrains adaptées aux besoins des nouvelles entreprises, le développement de services dédiés, et par un soutien important à la création d'activité, à travers notamment l'accompagnement et l'hébergement de la pépinière d'entreprise (CAREP) sur Pompey. L'objectif avoué étant bien évidemment le maintien d'un maximum d'entreprises sur le territoire après leur phase de « gestation » au sein du CAREP. Dans le futur, la Communauté de Communes se doit de maintenir cette logique de développement, en s'appuyant sur une diversification de son offre d'implantation, suivant deux optiques principales :

- Le déploiement territorial des espaces économiques à travers une stratégie d'aménagement des zones d'activités.
- La valorisation de l'offre foncière par le développement de la mixité fonctionnelle des espaces.



© Daniel DENISE

Entreprise Novasep Parc Eiffel Energie

- **Déploiement territorial des zones d'activités économiques**

Zone d'activité	Période de commercialisation envisagée	Surfaces à commercialiser	Types d'activité	Nombre d'emplois potentiels
Espace de la Haute Epine à Saizerais	2012 - 2017	53 000 m ²	Artisanat	150
Les Sablons à Millery	2014 - 2015	150 000 m ²	Industrie TPE	250
Délaissés Kronenbourg	2012 - 2014	37 000 m ²	Industrie Logistique	100
Extension de la zone « Au grand Air » : Les Vergers à Champigneulle	2016 - 2018	70 000 m ²	Commerce	250
Serroir partie basse (Lay-St-Christophe)	2016 - 2018	15 000 m ²	Artisanat	30
Liverdun Plateau	2018 - 2022	80 000 m ²	Industrie Artisanat	150
La Nouvelle	2013 - 2018	70 000 m ²	Industrie Logistique	A définir

Foncier Économique du Bassin de Pompey

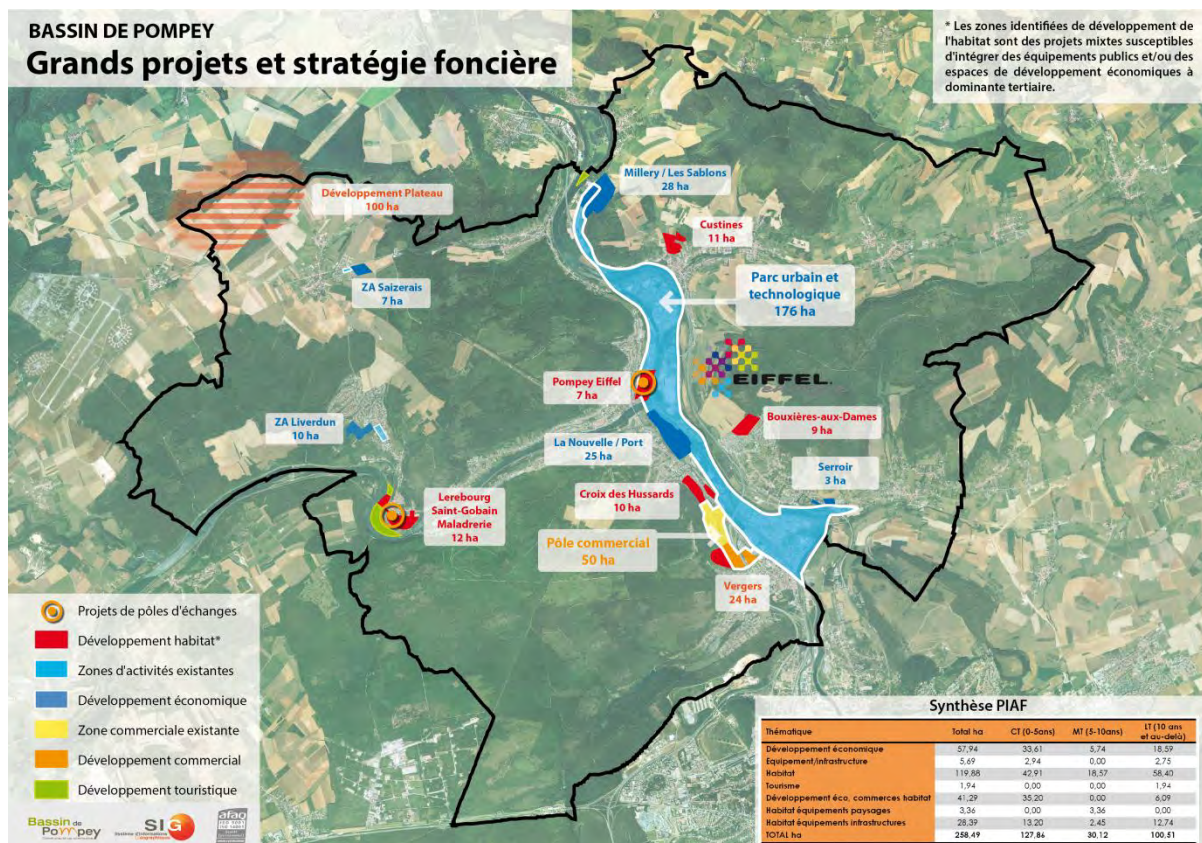
Tout d'abord, la Communauté de Communes s'attache à rééquilibrer géographiquement son offre économique. Historiquement très centré sur les fonds de vallée de la Meurthe et de la Moselle, espace le plus densément urbanisé et le mieux desservi par les infrastructures de transport, le développement économique du Bassin de Pompey passe aujourd'hui par un rééquilibrage plus important en faveur du plateau et de la vallée de l'Amezule. Ce rééquilibrage est déjà en cours, à travers la reprise de la gestion de la zone du Serroir par la Communauté de Communes et surtout par le développement de la zone artisanale de Saizerais. Il pourra se poursuivre dans les années à venir par le développement de zones à Millery, à Saizerais (en liaison du projet de liaison Toul-Dieulouard) ou encore sur le plateau de Liverdun, dans une optique de maîtrise des espaces fonciers et de limitation des impacts sur l'environnement.

Le développement de ces nouveaux espaces économiques, ainsi que le comblement des derniers espaces disponibles sur les zones économiques situées en fond de vallée, se font en cohérence avec les orientations du SCOT Sud 54. Ils devraient être générateurs d'environ 1 000 créations d'emploi, (cf. tableau ci-dessous).



Espace commercial « Au grand air »

• **Diversité et qualité de l'offre**



Afin de garantir des possibilités d'accueil pour tout type de structure économique, il est également nécessaire d'assurer une diversité des offres de foncier et de locaux disponibles. Dans ce cadre, la Communauté de Communes s'attache à développer des offres nouvelles en la matière. Ainsi, les parcelles proposées sur l'espace de la Haute Epine de Saizerais sont pensées pour associer entreprises artisanales et logement des artisans, offrant une solution intéressante pour certains d'entre eux. Le développement d'un pôle tertiaire sur le Bassin de Pompey à l'horizon 2016, qui enrichira l'offre de bureaux en locatif et à l'achat sur le territoire va également dans le sens de répondre aux attentes d'un maximum d'entreprises.



Zone artisanale de la Haute Épine à Saizerais

I – 1.2. Une politique d'excellence territoriale au service des entreprises et de leurs salariés



Projet pôle tertiaire

La politique de économie d'un territoire dynamique ne peut se contenter de passer par de l'offre et de l'aménagement de foncier disponible. En effet, une émulation territoriale existe pour attirer des entreprises, ces dernières étant synonymes de création d'emploi et de ressources. Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey cherche à se différencier sur plusieurs points :

- **L'accueil et l'accompagnement « personnalisé » des entreprises** à travers son service économique, le **soutien à la création, à l'innovation et au développement d'entreprises** et la mise en œuvre de solutions d'hébergement adaptées aux besoins de chaque établissement. La mise en œuvre d'actions collectives et négociées avec les entreprises consolide le partenariat et la mise en réseau des entreprises, et permet d'accroître l'efficacité dans la gestion des équipements et espaces économiques.
- **Le déploiement de nouveaux services aux entreprises et à leurs salariés, facteur d'attractivité important.** La Communauté de Communes s'est très tôt emparée de cette question, en développant l'offre de restauration sur le Parc Eiffel Energie. Les projets de développement d'un pôle d'échange, de regroupement des structures de l'emploi et la formation dans un lieu unique ou encore de développement d'une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises vont également dans ce sens.
- La mise en place d'une **politique d'excellence environnementale**, à travers la labellisation ISO 14001 du Parc Eiffel Energie, puis l'extension de ce label à l'ensemble des zones d'activité du territoire. Associée à une politique ambitieuse en matière de construction (offre en immobilier d'entreprise BBC – Bâtiment Basse Consommation- avec le développement du pôle tertiaire, création de Cit'entreprises, village d'entreprises Haute Qualité Environnementale) cette politique permet de préserver et de valoriser au mieux les atouts naturels et paysagers du territoire, tout en démontrant son dynamisme en matière de protection de l'environnement.

- **Une communication efficace** autour des atouts du Parc Eiffel Energie et des autres zones d'activité du territoire : positionnement géographique à proximité de Metz et de Nancy, desserte multimodale du site (rail, fluvial et autoroute), politique de développement de services aux entreprises et excellence environnementale sont autant d'atouts mis en avant dans les outils de communication de la communauté de communes ou lors des conférences « entreprises et territoires » régulièrement organisées par cette dernière.



Haute technologie et excellence environnementale

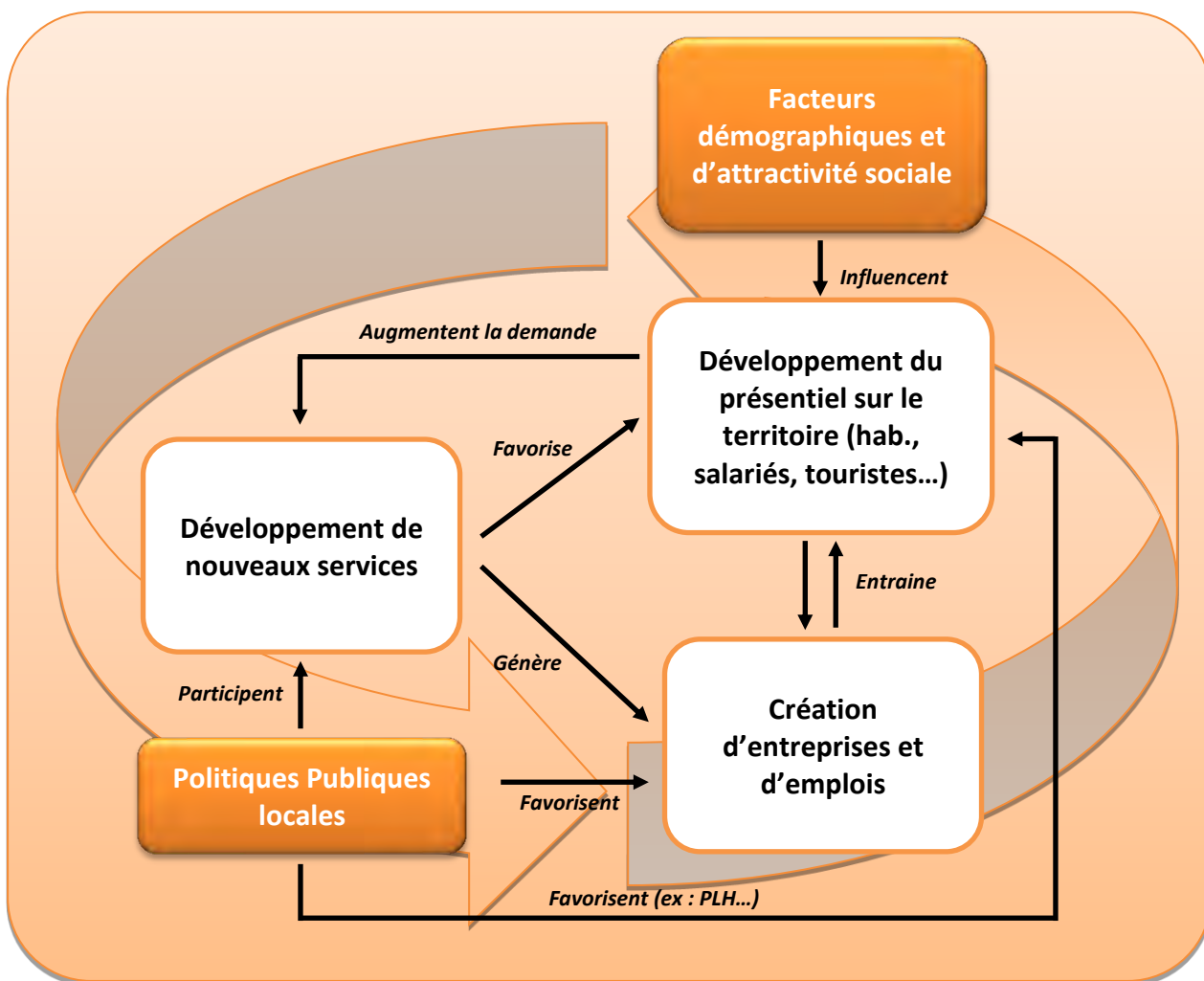
I - 2. S'appuyer sur de nouvelles orientations de développement

Le mode de développement jusqu'à présent porté sur le Bassin de Pompey repose sur une logique économique dite « productive » : l'installation d'entreprises sur le territoire génère des revenus ainsi que la création de nouveaux emplois qui profiteront en partie aux habitants dudit territoire. Toutefois, cette analyse se doit d'être complétée par une logique différentes, appelée « économie présentielle » : les personnes « présentes » sur un territoire (habitants, salariés, touristes...) génèrent une activité économique elle aussi créatrice d'emploi. Ainsi, certains économistes avancent le principe que trois habitants génèrent en moyenne un emploi sur un territoire donné.

C'est donc également suivant cette seconde logique que le développement du Bassin de Pompey doit se faire, dans **une optique de cercle vertueux entre les dynamiques de développement productif et présentiel**. Le rééquilibrage entre économie endogène et exogène correspond également à la réorientation des ressources de l'Etablissement Public consécutive à la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010.

I – 2.1. L'économie présentielle : un atout pour le territoire

Le renforcement de l'économie présentielle repose en effet sur l'augmentation des personnes « présentes » - habitants, salariés, touristes - sur le territoire pour favoriser le développement de nouveaux services privés et publics qui sont eux-mêmes de nouveaux facteurs d'attractivité locale. Bien évidemment, les collectivités locales jouent un rôle important dans cette dynamique, à la fois en soutenant cette dernière et en favorisant directement la création d'emplois (cf. « b. un mode de développement dans la continuité des actions précédemment menées »).



Représentation schématique de l'économie présentielle

Dans cette logique, **une politique de l'habitat adaptée** est primordiale afin de pouvoir accueillir les habitants attirés par les conditions favorables créées sur le Bassin. Le scénario ambitieux d'**une relance de la croissance démographique de + 0,42 % par an** choisi dans le 4^{ème} Programme Local de l'Habitat du bassin de Pompey induit une offre de logements nouveaux à un rythme soutenu de 244 par an, avec des caractéristiques adaptées à la demande des ménages et assurant la mixité sociale et générationnelle sur tout le territoire intercommunal. Ainsi, sur 6 ans, ce sont plus de 2 000 habitants de plus qui sont visés, générant à leur tour de nouveaux emplois liés à leur présence sur le territoire.

La politique de l'habitat pour le Bassin de Pompey sur la durée de son projet de territoire, requestionne les grands enjeux d'attractivité avec une offre qualitative nouvelle et un parc ancien rénové qui doivent répondre au mieux aux besoins de la population. En effet, aujourd'hui, l'environnement et le lieu dans lequel on vit sont des priorités et des facteurs de bien-être. La politique de l'habitat se traduit ainsi par la nécessaire mise en place d'une nouvelle réflexion en termes d'aménagement afin de « produire » du logement de conception innovante.

I – 2.2. Une dynamique soutenue par des politiques locales adaptées

L'économie présentielle regroupe l'ensemble de l'activité économique générée par les personnes présentes sur le territoire, au premier lieu desquelles les habitants, mais également les personnes qui viennent y travailler, s'y détendre ou encore faire du tourisme. En effet, ces personnes sont consommatrices de services, eux-mêmes générateurs d'emplois. Ainsi une personne résidente va faire appel à une société de service pour entretenir son jardin, un salarié du Parc d'activité va profiter de sa pause déjeuner pour aller se faire couper les cheveux à proximité ou pour faire ses courses, un touriste va prendre une nuit d'hôtel et déjeuner au restaurant... Or, tous ces services revêtent une importance de plus en plus grande en termes de maintien et de création d'emploi. Ainsi **le secteur des services (hors commerce et hors administration) représente un peu plus de 40% des emplois** sur le Bassin de Pompey et celui du commerce 17%. Afin de maintenir un équilibre économique sur le territoire, et de développer les nouveaux gisements d'emplois lié à l'économie présentielle, le Bassin de Pompey se doit d'engager des politiques volontaristes dans certains domaines :

- **Le commerce et les services de proximité** : Le territoire est aujourd'hui doté de commerce en un nombre et une diversité relativement importants. Toutefois, une part notable de ces derniers se situe sur la zone du Grand Air à Frouard, tandis que certains commerces de centre-ville ont du mal à se maintenir. Dans une optique de **conserver une offre de proximité suffisante**, et de soutenir les emplois induits par ces activités, la Communauté de Communes et les communes du Bassin s'engagent dans des **logique de préservation des centres-villes**. Cette démarche repose principalement sur des investissements engagés par les collectivités pour assurer l'accessibilité et la qualité de vie des centres (aménagement des rues, travail sur le stationnement, sur la qualité paysagère...). Le lancement d'un Fond d'intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce devrait par ailleurs permettre de soutenir les activités commerciales de centre-ville et de centre-village dans les années à venir, par la mise en place d'animations collectives (ex : soutien aux associations de commerçants) et par de l'aide plus directe aux activités (ex : participation financière aux rénovations de vitrine)



Le marché de Pompey

- **L'éducation/formation** : Disposer d'une offre d'éducation/formation étendue est un **atout d'attractivité important pour un territoire** : cela garanti aux jeunes ménages de pouvoir scolariser leurs enfants à proximité et c'est également un facteur de dynamisation de l'économie locale (hausse des emplois et de la consommation locale). Dans ce cadre, il est prévu de lancer une étude pour connaître le taux de réussite des élèves issus des quatre collèges du Bassin de Pompey. Un travail est également à mener pour accompagner l'évolution des structures d'enseignement, à travers par exemple la labellisation du lycée professionnel en lycée des métiers et/ou par le développement d'une filière générale sur le territoire. Par ailleurs, une réflexion sur les besoins futurs en formations post-bac, dans le cadre d'une étude sur les besoins en formation sur le Bassin de Pompey en partenariat avec le Centre National des Arts et Métiers (CNAM), a permis de poser les bases d'une gestion territoriale des emplois et compétences (GTEC) locale. Cette étude a fait ressortir deux filières à développer en priorité : la logistique et les technologies et services liés à l'autonomie des personnes (cf. encadré ci-dessous).



Un campus consacré aux technologies et services de l'autonomie sur le Bassin de Pompey ?

Le diagnostic réalisé en partenariat avec le CNAM Lorraine fait apparaître deux opportunités de développement de filières post bac sur le territoire, dans deux domaines différents : la logistique et les technologies et services pour l'autonomie des personnes en situation de dépendance

Le développement de ces deux filières de formation répond à des enjeux différents. En effet, la mise en œuvre d'une formation dédiée à la logistique permet d'offrir une réponse locale à des besoins exprimés par des entreprises du Bassin de Pompey dans ce domaine, tout en offrant un nouveau débouché pour la filière Bac Pro Logistique du lycée Bertrand Schwartz. La création d'une formation de haut niveau portant sur les technologies et services pour l'autonomie des personnes en situation de dépendance permettrait quant à elle le déploiement d'une filière innovante, en adéquation avec les évolutions actuelles de la société française : vieillissement de la population, augmentation du maintien à domicile, prise de conscience de l'importance d'aider à l'autonomie des personnes handicapées... Cette filière participerait ainsi à une logique d'attractivité pour le Bassin de Pompey, et pourrait s'appuyer sur l'expérience de plusieurs entreprises locales qui exercent dans ce domaine.

- **La santé** : Le secteur de la santé emploie plus de 700 personnes sur le Bassin de Pompey. Ce nombre pourrait être amené à progresser compte-tenu de l'évolution de la moyenne d'âge de la population française, les besoins en soins augmentant avec l'âge. Doter le territoire d'une offre de soins adaptée à un Bassin de vie de plus de **40 000 habitants** relève donc à la fois d'un enjeu de développement économique, mais également et surtout d'un enjeu de développement de services en nombre suffisants. L'objectif est à la fois de maintenir une offre de soins diversifiée sur place ainsi que d'encourager la création d'activités et d'emplois nouveaux dans les domaines



Santé : vers un Contrat Local de Santé

du handicap et du vieillissement. Dans cette optique, le Bassin de Pompey élabore avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) un **Contrat Local de Santé (CLS)**, pour conforter le tissu d'équipements et de professionnels du secteur sur le Bassin. Il suit également avec attention la démarche sur la création d'un pôle d'expertise et d'innovation « handicap et vieillissement » portée par Le Pays du Val de Lorraine.

- **Les filières courtes : Bois – Energie et Agroalimentaire** : Le développement de filières courtes de production et transformation, qui mettent en relation des producteurs et des consommateurs locaux, est également un outil intéressant pour soutenir le développement d'une économie présenteielle. En effet, les emplois ainsi créés sont par essence locaux et les produits vendus complètent l'offre à destination des ménages. Sur ce point, les collectivités du Bassin de Pompey travaillent à la **création d'une cuisine centrale** alimentant les cantines et autres unités de restauration collective du territoire et s'approvisionnant en partie en denrées locales.

La communauté de communes travaille également au **développement d'une plateforme de transformation du bois** perdu des forêts locales en plaquettes de chauffage.



Le bois, une ressource du Bassin

Le développement d'une filière bois sur le Bassin de Pompey

Le développement d'une plateforme de production de plaquette forestière sur le Bassin de Pompey est une bonne illustration de ce qui peut être fait en matière de développement des filières courtes. Le projet, qui figure dans l'Agenda 21 du territoire, repose sur une logique de développement durable. Il consiste en la création d'un bâtiment dans lequel du bois issu de forêts locales sera transformé en plaquettes de chauffage. Ainsi, l'utilisation de ces plaquettes dans des projets de chaufferies bois alimentant des bâtiments du Bassin de Pompey va contribuer à la diminution des émissions de gaz à effets de serre émis sur le territoire, et aura donc un effet environnemental positif. Mais le développement de ce projet a également des impacts économiques, par la création d'emplois et le développement d'une nouvelle filière forestière locale, et sociaux, par la mise à disposition d'une partie des emplois créés à une ou plusieurs structures d'insertion par l'Activité Economique. Enfin, l'expertise d'un technicien sylvicole pour assurer la bonne mise en œuvre de cette filière doit également avoir un impact intéressant en matière de mise en valeur des paysages forestiers locaux.

- **Tourisme / Loisirs** : Les secteurs des loisirs et du tourisme ont également leur rôle à jouer dans une logique d'économie présenteielle. En effet, ils sont des facteurs d'attractivité et de maintien de la population, et sont également porteurs d'emplois. Ainsi, plus ces deux secteurs contribuent à attirer du monde, plus ils se structurent, se développent et mettent en œuvre de nouvelles actions à même de plaire à de nouvelles personnes...

Il est donc important de développer des politiques adaptées dans ces domaines, répondant à la fois aux besoins de la population locale et à la population « de passage », dans une optique de mise en cohérence des atouts et équipements dont le territoire dispose.

Cette politique intègre également le soutien au secteur associatif qui s'appuie sur les infrastructures du Bassin pour une offre de loisirs dense et complète et pour organiser des événementiels d'envergure tels que la fête du livre à Bouxières-aux-Dames, le Val de Lorraine Classique de Faulx, la randonnée de la Marbichonne ou les fêtes médiévales de Liverdun...



Canoës kayaks sur la Moselle

- **Action culturelle** : L'action culturelle et sa dynamisation, sont des leviers pour favoriser l'attractivité du territoire et répondre aux attentes des ménages vivant sur le Bassin de Pompey. À ce titre, l'évolution de l'offre et des services culturels (enseignement, équipements,...) contribuent au développement et au renouvellement urbain du territoire. Ainsi, le Théâtre Gérard Philipe, scène de diffusion, d'éducation et de création artistique accueille environ 20 000 spectateurs par an et rayonne au-delà de notre territoire. De même, les réseaux de médiathèques et d'établissements d'enseignement musical sont des atouts pour une offre culturelle au plus proche des habitants.



*Teatro Nacional de Papel - Festival Géo Condé
Théâtre Gérard Philipe de Frouard*

*
**

Porter une dynamique de développement volontairement ambitieuse et anticipée nécessite en termes d'aménagement deux facteurs :

- **Une logique de coopération territoriale forte avec les territoires voisins**, afin de générer une dynamique de développement partagée. Ainsi le Bassin de Pompey s'affirme à nouveau comme un pôle urbain d'équilibre au sein du Scot Sud 54 et plus largement de la Région Grand Est, et coopère activement avec ses territoires voisins en matière de développement économique, de tourisme, de politique de déplacements...
- **Le pilotage de politiques publiques ambitieuses à long terme en matière d'aménagement du territoire**. En effet, le développement de politiques fortes en matière d'habitat, d'infrastructures de déplacements, d'équipements ou encore de préservation des espaces naturels sont indispensables pour maintenir cette logique de cercle vertueux, ces dernières ayant des impacts très importants en matière d'attractivité territoriale.

De cette manière, il s'organise au sein du Bassin de Pompey une véritable agglomération de plus de 40 000 habitants.

II - Une politique d'excellence au service de l'aménagement durable du territoire

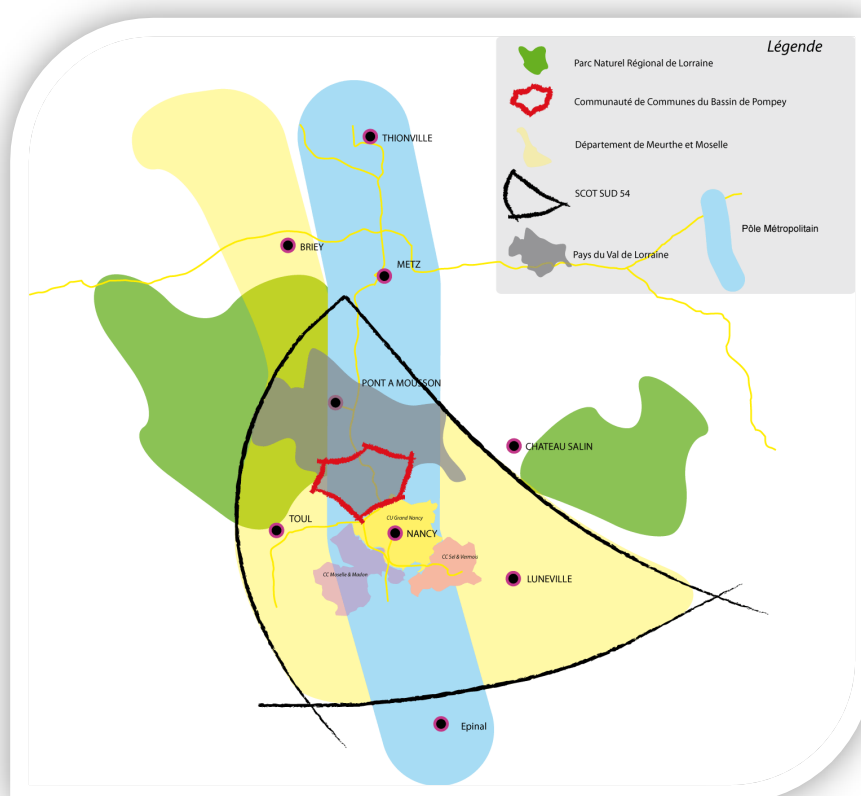
Le Bassin de Pompey se situe aujourd'hui à une étape de son évolution : en effet, suite à l'urgence de la reconversion post-sidérurgique et à la redynamisation de son activité, le territoire doit à présent se réapproprié son environnement naturel, ses atouts paysagers et valoriser son potentiel patrimonial afin d'attirer de nouvelles populations et améliorer son image.

Dans la logique du Grenelle de l'environnement prônant la préservation des ressources, de l'environnement et des paysages le Bassin de Pompey se veut « territoire d'excellence » à travers la labellisation Agenda 21, le développement urbain sous de nouvelles formes (éco-quartiers, densification...), ainsi qu'une stratégie foncière menant notamment à la mutabilité des espaces...

C'est dans cette optique, et celle d'accueillir de nouveaux habitants, qu'une nouvelle dynamique d'aménagement est enclenchée. Elle prend en compte la volonté d'accroître la population et de répondre à ses besoins, notamment en termes de logement, d'aménagement du territoire à une échelle plus large, valorisant à la fois ses atouts de vallée verte et industrielle.

Si le Bassin de Pompey a joué un rôle important et est toujours acteur de l'aménagement du territoire lorrain, à différentes échelles territoriales (régionale, SCOT, pôle métropolitain) **plusieurs approches « d'avenir »** projettent voire engagent déjà des orientations d'aménagement du territoire qui concernent directement le Bassin de Pompey. Afin de s'inscrire pleinement dans ces différentes approches tout en assumant des choix structurants localement, les communes et la communauté de communes portent une double ambition pour faire du bassin de Pompey dans les vingt prochaines années :

- **un territoire d'équilibre dans la métropolisation en cours.** La nouvelle structuration urbaine entre Metz et Nancy est à construire sur l'espace central et l'armature urbaine de Meurthe et Moselle Sud entre la ville centre Nancy, et les villes relais de Pont-à-Mousson, Toul et Lunéville, se transforme au profit des anciens bassins industriels. Le Bassin de Pompey est reconnu sur l'aire métropolitaine et au sein du SCOT SUD Meurthe et Moselle comme un pôle urbain d'équilibre.



Le bassin de Pompey et l'organisation territoriale

- **un territoire singulier et en mouvement** qui continue à se différencier. Le bassin de Pompey doit se forger une image nouvelle et durable, poursuivant ainsi son évolution vers un territoire d'excellence, en capacité à développer son attractivité économique, environnementale et sociale, et favoriser l'épanouissement de sa population.

Pour assurer une mise en œuvre cohérente et équilibrée des grands choix stratégiques, cette double ambition doit désormais se traduire par la définition des orientations à donner à une politique d'aménagement du Bassin de Pompey au long terme et à trois échelles : celle du ou **des grands territoires**, celle **du bassin vie local** et enfin **celle de la proximité** : de la vie quotidienne des habitants et autres acteurs du territoire (actifs, visiteurs).

II – 1. S’inscrire dans la métropole lorraine en développant les fonctions de pôle urbain d’équilibre

Le Bassin de Pompey est un pôle urbain d’équilibre au sein du SCOT SUD54. Les implications de ce positionnement stratégique en matière d’aménagement du territoire sont liées aux enjeux de l’inter-territorialité :

II – 1.1. Equilibrer et articuler les mobilités régionales et locales

Les flux régionaux ne sont pas bipolaires (Nancy-Metz) et les mobilités intra SCOT ne se limitent pas aux échanges entre les agglomérations relais (Toul, Lunéville, Pont à Mousson). Le poids démographique et économique des territoires « intermédiaires », entre agglomération principale (Grand Nancy, Metz Métropole) et les agglomérations relais (Pont à Mousson, Toul, Lunéville) est devenu significatif et **génère des flux de déplacements conséquents**. Les générations de périurbanisation, d’étalement urbain et la plus récente rurbanisation ont généré le développement de la circulation automobile sur les territoires, qui a échappé aux grandes infrastructures notamment ferrées et qui bride la dynamique d’aménagement urbain durable.

Carrefour des axes Nord-Sud (Nancy-Metz) et Est-Ouest (Toul-Nancy) le Bassin de Pompey doit **assumer une fonction d’articulation et d’équilibre des flux** de voyageurs et de marchandises dans une logique de développement durable.

Pour ce faire, les grandes infrastructures de transport doivent être développées et permettre notamment de reconnecter les flux locaux et de transit au sillon lorrain.

Un schéma des grandes infrastructures du Bassin de Pompey

Enjeux du projet :

- Encourager le désenclavement Est/Ouest et le désengorgement du sillon Lorrain
- Améliorer la mobilité dans le bassin de Pompey
- Favoriser les échanges économiques
- Améliorer l’attractivité du territoire
- Coordonner la réalisation de ces infrastructures avec la mise en œuvre du projet de territoire

Etat et Conseil Général ont réalisés ou ont en projet des infrastructures routières sur le Bassin de Pompey. Ces projets ont été étudiés indépendamment pour répondre à des problématiques spécifiques. (Saturation de voie, nécessité de liaison etc.) Le schéma directeur des grandes infrastructures a pour objet de collationner des informations sur les différents les projets de mes mettre en perspective dans leur globalité au regard du projet de territoire, du PDU, du développement urbain et économique projeté du territoire et plus largement des enjeux interterritoriaux métropolitains.

- **Les infrastructures ferroviaires**

La création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) au cœur du Bassin de Pompey est en cela un enjeu fondamental. Le PEM sera l'outil à la fois :

- ◆ de la restructuration des réseaux de transport routiers et ferrés à l'échelle du nord de l'aire urbaine nancéenne
- ◆ de la reconnexion des flux Est-Ouest (Toul, vallée de la Mauchère, de l'Amézule) au Sillon lorrain
- ◆ du report modal des flux Nord Sud entrant sur l'agglomération nancéenne



TER Lorraine

Dans le cadre d'un schéma multi-haltes hiérarchisant la desserte TER sur le Bassin de Pompey, la création du PEM sera également un facteur clé du développement d'une urbanité durable sur le Bassin de Pompey, misant sur une densification du tissu urbain et un partage modal plus équilibré.

- **Les infrastructures routières**

Le développement des infrastructures routières est également un enjeu à l'échelle interterritoriale. Il s'agit ici des infrastructures de contournement des tissus urbains permettant à la fois de réaliser la continuité entre les axes de transit (connexion à l'A31 notamment) à la fois de hiérarchiser les axes de circulation par vocation (proximité, transit, desserte locale et des espaces d'activités économiques) et de libérer les axes urbains des trafics de transit qui pénalisent le développement urbain.

La réalisation du projet de liaison Frouard Liverdun illustre ces enjeux : il permettra d'améliorer les trafics de transit sur l'axe Ouest-Est et notamment favoriser les flux d'échanges entre la région du toullois et le Bassin de Pompey.

La perspective de la liaison Toul-Dieulouard en est un autre exemple. Il vise à favoriser le désenclavement du secteur Toul-Liverdun et son accessibilité au sillon lorrain (A31) vers et depuis le Nord (secteur de Pont à Mousson et agglomération messine). Il doit également être l'outil du développement économique projeté sur le plateau de Haye.

- **Le transport multimodal de marchandises**

Assurer l'accessibilité multimodale du territoire (entrante et sortante) est donc un enjeu pour le Bassin de Pompey mais également pour la métropolisation. Sans une approche « transport de marchandises » celle-ci serait incomplète.



UCA Silo de Frouard

Le Bassin de Pompey est déjà un carrefour incontournable du transport de marchandises à l'échelle du SCOT SUD54 et de la Lorraine. Le port de Frouard, la plateforme logistique de Champigneulle et l'accessibilité autoroutière de ces infrastructures en sont les clés principales.

Dans une perspective de développement durable, ces infrastructures logistiques multimodales (voie fluviale, voie routière, voie ferrée) prennent encore plus de valeur mais il s'agit d'assurer leur avenir et de les conforter à la mesure des enjeux des mutations économiques à venir.

En effet, **le développement du port de Frouard** au sein d'une plateforme logistique multimodale multi-site lorraine (Illange/Metz/Frouard) sera un outil formidable du report modal du transport de marchandises : de la route au ferré et à la navigation. Il s'agit de disposer d'un outil adapté au transport de conteneurs, un champ complètement vierge aujourd'hui sur la Moselle, avec un potentiel considérable de 100 000 conteneurs transportés par an à l'horizon 2030.

II – 1.2. Promouvoir un territoire actif

Le poids des activités économiques implantées sur le Bassin de Pompey à l'échelle du SCOT, du Val de Lorraine et de la région est d'ores et déjà très conséquent. Le Parc Eiffel Energie, technopôle urbain d'excellence, rassemble à lui seul près de 5 000 salariés. La zone commerciale Au Grand Air est un pôle majeur d'attractivité à l'échelle du SCOT SUD 54.

La proximité et la desserte directes ou proches des axes et infrastructures de transport, comme évoqué précédemment (autoroute, voies ferrées régionales, port de Frouard, TGV, aéroport etc.) font des espaces économiques existants sur le Bassin de Pompey **des sites d'avenir**, rassemblant tous les atouts d'un aménagement durable du territoire. Car leur articulation avec les espaces urbains favorise une mixité des fonctions dans l'espace, et par là même un développement vertueux du point de vue environnemental.

Cette accessibilité multimodale régionale et locale est la clé d'un développement urbain cohérent, où l'aménagement des espaces d'activités fait partie intégrante de l'approche urbaine.

- **La fonction économique industrielle**

Pour l'activité industrielle, l'enjeu est de **concilier des garanties d'avenir** (accessibilité régionale, grandes infrastructures, politique foncière) **et une cohérence locale** (mixité avec les espaces urbains, intégration des fonctions urbaines et économiques). Le territoire doit pouvoir offrir à l'industrie des capacités de développement tout en assurant leur insertion urbaine et l'accès aux services ; car les sites industriels sont à la fois le lieu de la production et celui du travail.

- **La fonction économique commerciale**

Le Bassin de Pompey compte avec la zone Au Grand Air parmi les pôles majeurs d'attractivité et d'activité commerciale à l'échelle du SCOT. Celle-ci poursuit son développement et projette de nouvelles extensions (ZAC des vergers). Pour en garantir l'efficacité tant du point de vue commercial qu'urbain, ce développement doit être accompagné par l'aménagement des infrastructures de déplacement et notamment de l'A31. Celle-ci progresse dans son statut d'autoroute urbaine (limitation à 90 km/h) mais doit dépasser le simple respect du contexte urbain en assurant une véritable fonction de desserte des pôles d'attractivité du territoire dont la zone Au Grand Air.

- **La fonction économique tertiaire**

Le Bassin de Pompey affiche ses ambitions en matière de structuration du tertiaire avec notamment la création du pôle tertiaire du Parc Eiffel Energie. Si les besoins en matière de grandes infrastructures sont plus légers pour le tertiaire que pour l'industrie, l'accessibilité multimodale pour les voyageurs-travailleurs doit néanmoins être de haut niveau de service. De plus, et dans l'objectif de renforcer la dynamique d'excellence territoriale, le Bassin de Pompey doit offrir les meilleurs services tant en terme d'aménagement de l'espace que de nouvelles technologies, avec la desserte haut débit par exemple.

Dans cette logique et parce qu'elles sont appelées à progresser, le développement des fonctions économiques doit s'associer à **politique foncière et d'aménagement globale**. Ces dernières doivent être définies sur les espaces existants et sur les secteurs en devenir afin d'assurer le développement et la mutabilité des premiers, la création et le bon fonctionnement des seconds.

Il ne s'agit plus de raisonner « zones d'activités » mais « **territoire actif** », traduisant une véritable dynamique de « bassin de vie » où l'on vit, travaille, étudie, consomme, se cultive, se divertit, etc.

II – 1.3. Valoriser ses atouts naturels et renforcer la singularité territoriale

La politique d'aménagement du territoire est aussi un outil de valorisation des atouts du Bassin de Pompey, qui affirment et peuvent renforcer sa singularité territoriale au sein du SCOT. Celle-ci se définit en particuliers par les richesses naturelles du territoire : eaux et forêts en premier lieu. Il s'agit donc de définir une politique d'aménagement des « Trames vertes et bleues ».

La trame verte est un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, reposant sur une cartographie à l'échelle Régionale. Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées le long de ces derniers. Elles permettent de créer une continuité territoriale pour la circulation des espèces, ce qui constitue une priorité absolue fixée par le Grenelle de l'Environnement.



Liverdun,
la boucle de la Moselle



Bouxières-aux-Dames, la pelouse

La réalisation du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), outil opérationnel de la trame verte et bleue, est co-pilotée en Lorraine par la DREAL et le Conseil régional, et sera réalisé en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'État. La cartographie des continuités et discontinuités écologiques établira les zones à préserver dans les documents d'urbanisme, soit en préservant ces zones, soit en prenant en compte les circulations d'espèces lors des projets d'aménagement, à travers la mise en œuvre de dispositif garantissant la protection de la biodiversité. Le Bassin de Pompey est notamment concerné par ses cours d'eau et par ses massifs forestiers, au premier lieu desquels la forêt de Haye.

Plus largement, la trame verte et bleue pourra être opposable aux projets de grandes infrastructures et devra donc être prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire à l'échelle de la métropole Lorraine.

Les questions de corridors écologiques et d'espèces, de préservation des trames vertes et bleues passent notamment par le fait de dégager un bilan concerté sur la valeur du paysage naturel et urbain du Bassin de Pompey et d'esquisser une charte commune d'engagement sur la préservation et la mise en valeur du paysage.

Une réflexion est ainsi actuellement menée sur la mise en œuvre d'un **plan paysage**.

Le **paysage urbain**, tout comme le paysage plus « rural » est intégré à cette démarche ainsi qu'une réflexion sur la création d'un **réseau de « grands parcs »** identifiant les sites remarquables et attractifs du territoire tels que la Boucle de la Moselle à Liverdun, le Vallon de Bellefontaine à Champigneulle, le Site Spillmann à Lay St Christophe, la Pelouse à Bouxières-aux-Dames...pour leur mise en valeur et leur mise en réseau.

II – 2. Une politique d'aménagement urbain en cohérence avec les spécificités du Bassin

Le territoire du Bassin de Pompey, au-delà des 13 communes qui le compose, ce sont des villes, des villages, des vallées et plateaux, des zones forestières et des zones d'activités...c'est une diversité qui démontre la qualité du territoire intercommunal qui se veut **territoire d'équilibre**. En effet, un juste équilibre doit être trouvé entre la préservation des espaces naturels, des ressources, et le développement raisonné des zones urbaines mais aussi dans la mixité des espaces et des fonctions.

Des démarches cadres ont ainsi déjà été mises en œuvre sur le Bassin dans l'optique d'aménager ce territoire d'équilibre :

DEPLACEMENTS TRANSPORTS

Le PDU (Plan de Déplacement Urbain) permet de raisonner l'ensemble des problématiques de transport et de déplacement à l'échelle du Bassin et avec les territoires limitrophes,

HABITAT

Le PLH (Programme Local de l'Habitat) définit les objectifs de développement et de requalification du parc de logements du Bassin dans une logique d'équilibre des populations,

DEV. DURABLE

L'AGENDA 21 fixe les objectifs environnementaux des politiques publiques par un plan de développement durable,

STRATEGIE FONCIERE

Le PIAF (Programme Intercommunal d'Action Foncière) est un outil contractualisé avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) afin de réaliser des réserves foncières pour des projets d'enjeux communautaires (habitat, développement économique...).

Ces outils de planification, bientôt complétés par la réalisation d'un plan paysage à l'échelle du Bassin, permettent dès à présent d'acter des réflexions globales sur les questions d'aménagement du territoire. Ils soulignent toutefois également les manques, notamment sur leur mise en résonance avec les documents de planification des communes et le passage à l'opérationnalité des projets urbains.

II – 2.1. Adapter la politique foncière aux nouvelles formes urbaines



Les mouettes, Champigneulle

Le Bassin de Pompey s'oriente vers de nouvelles stratégies d'aménagement urbain et la mise en œuvre de nouvelles formes urbaines. La rareté du foncier mène à la densification des espaces déjà construits ou à construire, au recyclage urbain par la transformation de friches en projets immobiliers, par la requalification des quartiers...

En effet, des espaces prioritaires soumis à la pression foncière, et identifiés notamment dans le cadre de la stratégie foncière du territoire (Programme Intercommunal d'Action Foncière – PIAF), sont à valoriser par le recyclage et la densification avant d'envisager le développement d'autres secteurs.

Le foncier doit être préservé et valorisé, en commune urbaine comme en commune rurale, et les collectivités s'engagent dès à présent dans une lutte contre l'étalement urbain.

II – 2.2. Fonder une nouvelle urbanité

La politique de l'habitat du Bassin de Pompey, par son Programme Local de l'Habitat, fonde les bases d'un développement et d'un aménagement durable en priorisant la mixité sociale, en permettant les parcours résidentiels et en favorisant l'amélioration du parc de logement. Ces priorités doivent répondre aux besoins des habitants, et attirer de nouvelles populations, et mènent dès à présent à repenser la forme urbaine des villes, villages et quartiers.

- **Une urbanisation durable**

La logique de développement harmonieux passe par la création d'« **éco-quartiers** », **nouvelles formes urbaines** sur le Bassin, dans lesquels **l'ensemble des problématiques de développement raisonné sont abordées** : gestion du foncier mais aussi des surfaces imperméabilisées, de la place de la voiture au sein du quartier et des déplacements doux, de l'ensoleillement pour permettre un habitat économe en énergie...ces aménagements tendent à modérer leur impact sur l'environnement mais ne doivent cependant pas entraîner de rupture avec les quartiers et habitations environnants qui devront, eux, faire l'objet de projets de requalification.

Les dernières grandes réserves foncières du Bassin de Pompey (la Croix des Hussards à Frouard, le site Eiffel à Pompey, la zone des Vergers à Champigneulle...) sont ainsi optimisées par un aménagement raisonné prenant en compte l'ensemble des problématiques environnementales. La plupart de ces sites, anciens sites industriels, illustrent l'ambition « d'excellence » du Bassin de Pompey dans la construction d'une nouvelle urbanité puisqu'il s'agit non plus de « reconstruire la ville sur la ville » mais de **bâtir la ville de demain**.

Enfin, le dépassement de l'approche « éco-quartiers » doit être mis en perspective car la finalité de cette approche sectorielle de court et moyen terme est de **construire une dynamique de « ville durable » au long terme**.



Site Lerebourg, Liverdun

- **Des vallées vertes valorisées**

Les espaces ruraux, **les villages sont également une clé de cette approche d'aménagement durable du territoire.** Le développement urbain y est, proportionnellement, dynamique car le cadre de vie des villages est très attractif. Néanmoins, ce développement ne doit pas être un étalement : il s'agit de mener des opérations d'aménagement et d'habitat cohérentes par rapport au contexte rural et aux enjeux de développement durable.

Enfin, **les vallées vertes** du Bassin de Pompey (la Mauchère, l'Amezule, La Moselle) **et les espaces ruraux sont des éléments clé de l'identité du territoire et de son potentiel touristique.** En cela :

- le plan paysage devra veiller à renforcer et à promouvoir la qualité des perspectives
- les programmes de développement à sauvegarder et valoriser les richesses naturelles locales
- la politique touristique à faire découvrir ces richesses naturelles et patrimoniales et renforcer la notoriété de « vallées vertes »

La Société Publique Locale (SPL), un outil opérationnel pour permettre la réalisation des projets urbains qualitatifs

Dans l'optique de fonder cette nouvelle urbanité plus durable, le Bassin de Pompey et les 13 communes du territoire ont décidé de créer une Société Publique Locale qui a pour objet l'aménagement et l'équipement du Bassin.

Ainsi cet outil d'ingénierie mutualisée doit permettre d'activer les projets d'aménagement des zones d'activités économiques, de développement urbain raisonné, de reconversion des sites industriels, de création d'éco-quartier et de développement immobilier public et para-public...

La Société Publique d'Aménagement et d'Équipement du Bassin de Pompey assure le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la communauté de communes et des communes et intervient sur les sites à enjeux du territoire pour aménager notamment la Croix des Hussards à Frouard, le Site Eiffel à Pompey, le quartier du Rond-Chêne et le site St Gobain à Liverdun, la zone des Vergers à Champigneulle, la zone des Sablons à Millery, le site de la maison de retraite de Faulx, le secteur de la Rochatte à Malleloy, etc.

II – 2.3. Mixer les fonctions et les mobilités

L'équilibre d'un territoire se traduit aussi par la **mixité des fonctions et l'accès équitable aux équipements et services.**

En effet le Bassin de Pompey a eu tendance à se développer de façon sectorielle, séparant le fond de vallée et sa zone industrielle et économique des secteurs plus résidentiels ou commerciaux.

Cette dissociation des fonctions pose des problématiques de liens et d'accessibilité mais aussi de ségrégation des espaces avec l'occupation de certains sites sur les horaires de travail et d'autres uniquement en dehors de ces horaires. L'objectif des futurs aménagements est de **raisonner dans un schéma domicile-travail-services-loisirs** qui permet de raccourcir les temps de trajets et de limiter la sectorisation en apportant un niveau de service suffisant.

Les nouveaux secteurs de développement intègrent ainsi **la question du niveau d'équipement, de la proximité des commerces** (en lien avec les actions développées dans le cadre du FISAC) **et des espaces de rencontre.**

La politique de déplacements et de transport, menée depuis de nombreuses années sur le territoire, tend à faciliter et fluidifier les échanges au cœur du Bassin mais aussi à offrir **d'autres alternatives que la voiture** et ses « travers » (problématiques de stationnement, pollution, bruit...).



Le SIT-Service Intercommunal de Transport

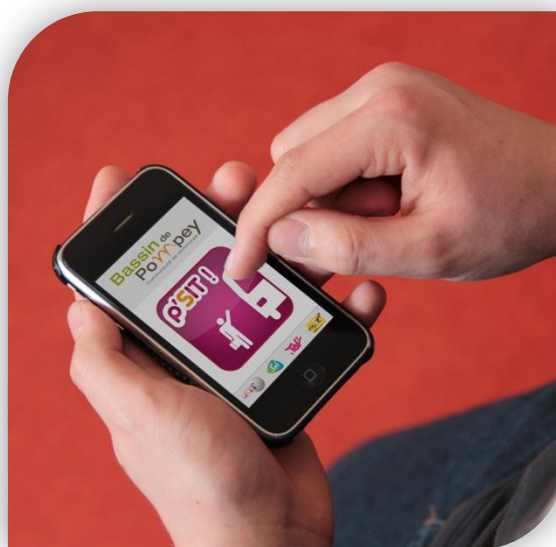
Ainsi, à l'échelle du Bassin, et dans le cadre du prochain Plan de Déplacement Urbain, les voies douces/vertes seront développées pour inciter aux déplacements piétons et cyclistes, les transports en commun seront rationalisés avec notamment l'amélioration des cadencements bus et TER et la création de pôles d'échanges multimodaux. Mais surtout, le Bassin de Pompey devra proposer une approche plus intégrée de la « ville mobile ».

Pour accompagner cette politique d'amélioration des déplacements qui, elle-même, améliore la vie dans les villes et quartiers, le Bassin de Pompey doit construire **une agglomération véritablement plus accessible** au sens large : accessibilité de tous y compris des personnes à mobilité réduite et accessibilité des services (publics et de vie quotidienne).

La question de la **performance des services** de déplacement et de leur niveau de service sera déterminante. En effet, il s'agit non seulement de faciliter et de conforter les pratiques de déplacements alternatifs existantes (accrues), mais surtout de **franchir un cap** dans l'équilibre du partage modal, afin d'assurer que le développement urbain et économique projeté ne se traduit pas par une automobilité croissante.

Pour ce faire, le Bassin de Pompey doit réaffirmer son positionnement dans **les solutions innovantes**, en dépassant une approche « transport » pour fonder une réelle approche de « mobilité » basée sur :

- L'innovation technologique : NTIC
- L'innovation organisationnelle : initiatives citoyennes/privées
- L'innovation systémique : Concevoir et mettre en œuvre des solutions intégrées « habitat/mobilité », « entreprise/mobilité » et « tourisme/mobilité ».



L'application pour smartphones p'SIT !

Vers un Plan Intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable ?

Le territoire du Bassin de Pompey manque aujourd'hui d'un document stratégique d'aménagement permettant de « mettre en musique » l'ensemble des outils de planification et de traduire par secteur les volontés de développement.

Ainsi, un PIADD (Projet Intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable) permet la coordination et la mise en résonance des documents d'urbanisme communaux entre eux et avec les documents de planification existants (SCOT, PLH, PDU, PIAF...). Il aide également au développement de réflexions à l'échelle intercommunale sur les stratégies de développement urbain (schéma d'équipements, développement commercial...) et sur la préservation des ressources et de l'environnement, en lien avec l'Agenda 21 et des démarches plus ciblées telles que l'élaboration d'un plan paysage territorial.

Le PIADD peut également se décliner sous forme de charte en engageant les collectivités sur des critères de développement et d'aménagement telles que les questions de densité minimale et moyenne des nouvelles formes urbaines, l'obligation d'une démarche préalable type AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) pour tout développement urbain de plus de 1 hectare, etc.

Le PIADD se présente ainsi comme l'interface indispensable entre le SCOT et l'échelle plus locale afin d'apporter cohérence et appui aux politiques communales et communautaires.

RAPPEL LOI GRENELLE II « La loi Grenelle II modifie l'Art. L. 122-1-3 en le précisant : le PADD « fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques »

II - 3. Aménager un territoire durable au plus près des habitants

Les grandes infrastructures, la richesse naturelle, le dynamisme économique du Bassin de Pompey contrastent parfois avec l'espace public urbain du territoire. Il est essentiel d'en tenir compte dans la stratégie nouvelle d'attractivité du territoire.

C'est pour cela que la Communauté de Communes et les communes ont engagé un **programme fort d'aménagement urbain** qui vise à la réalisation d'un **espace public de qualité**. Car c'est aussi dans la conception et l'aménagement du territoire de proximité : la rue, la place, l'arrêt de bus, que le Bassin de Pompey doit afficher ses ambitions et traduire des orientations de développement urbain durable.



© Alphaville urbanismes

Projet d'aménagement et de reconversion de friche urbaine

II – 3.1. Concevoir un espace public partagé et de qualité pour bien vivre ensemble

Les opérations d'aménagement urbain doivent conforter leur **nouvelle dimension** : dépasser le « refaire la route » pour engager le « **dessiner la ville** ». Les chantiers d'aménagement urbain sont autant d'investissements que d'opportunités pour faire la ville durable et notamment :

- **Par la conception d'un espace public partagé et concerté**

Partagé entre les différents citoyens : riverains, actifs, visiteurs, consommateurs ; entre les différents modes de déplacement : modes actifs, transports collectifs, automobilistes, personnes à mobilité réduite. L'enjeu est de **concilier les différents usages** et d'en **éviter les conflits** tout en réalisant un espace public cohérent, adapté et qui reste lisible. La place de la concertation et de la participation des citoyens est déterminante dans la qualité et l'opérabilité des aménagements futurs. Elle est une des conditions essentielles à la conception d'une urbanité nouvelle, qui favorise une logique de « bien vivre ensemble ».

- **Par la réalisation d'un espace public de qualité**

Qualité architecturale, qualité dans le **choix des matériaux**, qualité aussi dans l'**efficacité** de cet espace public à **remplir ses différentes fonctions** : circuler, se stationner, accéder... Souvent en conflit, ces différentes fonctions/vocations peuvent être satisfaites en faisant le choix de l'espace « urbain » et « apaisé ». Rarement la différenciation de ces fonctions sur l'espace public est entièrement réalisable dans les limites physiques de l'espace public. A contrario, si l'espace public n'est plus conçu pour accueillir des « circulants » ou des « traversants » mais comme **le lieu de la vie urbaine**, certes la circulation automobile en sera plus contrainte mais l'ensemble en sera apaisé et tout simplement rendu possible.

- **Par l'amélioration du paysage urbain**

L'espace public c'est aussi du **mobilier urbain** qui lui aussi remplit différentes fonctions : publicité, sécurité, environnement, déplacements etc.. Ce mobilier urbain est un **marqueur visuel fort** du territoire pour ceux qui y vivent, ceux qui y travaillent mais aussi ceux qui le visitent, le découvrent.

Le choix du mobilier urbain (arrêt de bus, luminaire, poubelles, signalétique urbaine etc.) pourrait se faire dans une seule et même approche de « paysage urbain » ; **témoigner d'une identité plus harmonieuse du territoire** mais aussi apporter de la qualité à l'espace public, tout en assurant sa vocation fonctionnelle.

Les espaces verts intégrés aux aménagements urbains sont également un élément fort visuellement et en matière de qualité urbaine. Ceux-ci peuvent être conçus et réalisés également dans un souci d'harmonisation d'une identité territoriale mais sont aussi **les outils de la diversité locale et communale**. Ils doivent néanmoins traduire l'ambition de qualité de l'espace public.



© Maxime DESSAUX

Pompes Noël, usine Pont-à-Mousson-SA, Liverdun

II – 3.2. Valoriser les richesses naturelles et patrimoniales pour préparer l'avenir

La singularité du Bassin de Pompey doit également se fonder sur **ses atouts naturels** : vallées vertes, espaces urbains aérés, parcs et jardins, berges de la Meurthe et de la Moselle. L'ensemble de ces composantes naturelles constitue une opportunité d'amélioration de la qualité de vie localement, de l'identité du territoire et d'attractivité. Il s'agira notamment de :

- **Ouvrir la ville sur l'eau**

En ouvrant les perspectives urbaine sur les berges et en les intégrant à la vie locale (promenade, voies douces, espaces de loisirs et de détente). Cela implique également la mise en place d'**un plan de gestion et de valorisation des berges**.

- **Gérer les interfaces ville/forêt, villes/campagne et ville/eaux**

Le tissu urbain s'est historiquement développé en fond de vallée mais en tournant le dos majoritairement à la Meurthe et la Moselle. La Ville de Liverdun par exemple doit retrouver cette connexion à la Moselle et en refaire un facteur d'attractivité.

Les plateaux et coteaux ont par la suite été le lieu de l'étalement urbain surtout pavillonnaire, repoussant les limites des espaces agricoles et des vergers. L'interface ville/espaces naturels appelle à une gestion particulière et à une valorisation.

- **Valoriser les espaces de respiration urbains, ou promouvoir la campagne en ville**

En améliorant l'accès et la valorisation des parcs et jardins existants (Champigneulles, Bouxières-aux-Dames etc.) en les intégrant au tissu et au jalonnement urbain ; et en développant une « offre » nouvelle de sites de loisirs et de détente qui vise à améliorer le cadre de vie en renouant la ville avec les espaces naturels.

Les vallées rurales du Bassin de Pompey sont également des atouts forts en termes d'image et de qualité de vie. L'enjeu est de les ouvrir/offrir au-delà des villages ruraux, de les valoriser en terme de biodiversité et d'espaces de loisirs et de détente, de **renforcer leur notoriété de « vallées vertes »**.



Champigneulles
Le Vallon de Bellefontaine



Méandre de la Moselle à Millery

Améliorer le « maillage » de la vi(II)e locale

L'espace public c'est aussi et tout simplement le maillage de la ville ou du village, l'espace qui relie, qui tisse les liens dans la ville, un vecteur de cohésion sociale locale plutôt qu'un facteur de division : Attendre son bus ou aller à la gare, aller chercher ses enfants à l'école, faire ses achats, se ballader en famille, aller chez des amis. A ce titre il se doit d'être ouvert, fonctionnel et opérationnel. Ainsi, sa conception doit être adaptée et sa gestion réactive.

La conception de l'espace public doit prendre en compte aussi bien les aspects réglementaires et fondamentaux : sécurité, dimensions etc. que le contexte local : abords d'une école primaire, d'un parc public, proximité d'une piste cyclable. Le Bassin de Pompey doit donc avancer vers un aménagement des espaces publics qui répondent aux ambitions d'attractivité, de développement commercial et d'amélioration du cadre de vie.

Enfin, il est un élément clé du développement des dynamiques de bassin de vie : habiter, travailler, consommer, se divertir etc. car il est le liant physique entre les fonctions mais aussi entre les communes : il est une clé de la complémentarité des fonctions dans l'espace et des échanges intra-bassin.

A ce titre, La conception de l'espace public dans l'ensemble de ses dimensions (rue, trottoirs, mobilier etc.) doit donc s'adapter au contexte local (centre ville, village, abords d'école etc.) mais il doit également assumer un part de la valorisation de ces espaces et de leur rôle sur le territoire et notamment :

- Marquer les entrées de ville
- Apaiser les centre-ville et centre-village
- Valoriser les commerces
- Sécuriser les zones sensibles (établissement scolaires et de loisirs etc.)

**

On le voit, les politiques d'aménagement à l'échelle des grands territoires, du Bassin de Vie ou de proximité refléteront **les choix stratégiques formulés en matière de service, d'équipement et de cadre de vie**. Elles sont la partie la plus « visible » de la mise en œuvre des orientations du projet de territoire. Pour assurer la mise en œuvre de ces orientations, plusieurs acteurs et outils interviennent. L'intervention plus macroscopique à l'échelle de la commune et de l'espace public nécessite un travail fin et à la parcelle sur les quartiers et les zones naturelles.

Ainsi, avec l'appui des politiques d'amélioration de l'habitat et de dynamisation des commerces, les pouvoirs publics coordonneront et mettront en œuvre **les outils réglementaires et fonciers** dans le cadre :

- De la requalification des quartiers (amélioration de l'espace public, stratégie foncière, amélioration des logements...) comme les actions qui ont déjà pu être menées sur le quartier des Mouettes à Champigneulle ou le quartier du Rond-Chêne à Liverdun,
- De l'amélioration des cœurs de ville qui refléteront mieux l'image ni le niveau de confort des logements souhaités sur le Bassin,
- De la mise en œuvre d'une stratégie de préservation et de valorisation des franges urbaines, des zones de vergers et jardins de ville (mise en œuvre d'outils type « OPAV »...), des réseaux de sentiers.

L'ambition intercommunale de mise en cohérence des stratégies d'aménagement ne suggère pas l'uniformité. Au contraire, elle doit permettre de conforter et valoriser les atouts des espaces urbains comme ruraux, façonnés par leur histoire, en préservant leur identité propre. Concevoir l'aménagement de demain du Bassin de Pompey, c'est également imaginer des modes de vie du futur et les besoins des nouvelles générations en équipement et services.

III – Une stratégie d'équipement de bassin de vie au service de ses habitants

Promouvoir une « dynamique d'équipements et de services » à l'échelle d'une agglomération de près de 50 000 habitants implique de prendre en compte les évolutions des services publics à la population (en matière de déplacement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères, d'éducation...) ainsi que les équipements y afférents (gares, déchetterie, écoles...). Complémentaire des politiques d'aménagement de l'espace, cette dynamique se doit d'être optimisée pour participer au développement positif du Bassin de Pompey, et pour répondre au mieux aux enjeux d'accessibilité et de mobilité sociale actuels et à venir. En effet, une offre d'équipements et de services publics de qualité constitue un élément essentiel d'attractivité pour notre territoire.

Dans ce cadre, la définition d'un schéma d'équipements et de services représente l'opportunité de se doter d'un outil favorisant la solidarité territoriale et l'équité au service du rayonnement du Bassin de Pompey.

III – 1. Un schéma d'équipements et de services adapté aux besoins du territoire

III – 1.1. Le développement d'une offre de services accessible et satisfaisante

Le Bassin de Pompey est doté de nombreux équipements et services publics gérés par les collectivités territoriales : équipements scolaires, sportifs, d'accueil de la petite enfance, environnementaux... Ces équipements et services se doivent d'être adaptés aux besoins des habitants et actifs du territoire, dans une optique de bonne gestion des finances publiques. Cela nécessite **un calibrage de l'offre en fonction des caractéristiques du territoire**, mais également en fonction des évolutions démographiques ou économiques prévisibles. En effet, le développement d'infrastructures de services implique souvent des investissements financiers importants qui s'amortissent sur la durée et dont l'utilité doit donc être avérée sur une période au moins équivalente. Nos collectivités s'attachent toutefois à **garantir un égal accès au public** dans ces domaines, ce qui permet de **soutenir l'attractivité sociale du territoire** : la présence d'équipements et de services publics de qualité est un facteur de maintien/d'attraction de la population.

Ainsi, le développement d'une offre d'équipements et de services adéquate est un exercice d'équilibre et de prospective visant à arbitrer entre les besoins du territoire et la volonté politique d'influencer plus ou moins fortement sur l'évolution démographique et sociale de ce dernier. Bien évidemment, les moyens financiers de nos collectivités locales jouent également un rôle important dans cet exercice. Pour ce faire, la **création d'un schéma d'équipements et de services du Bassin de Pompey** doit permettre de recenser l'existant et de mener une réflexion sur les potentiels de développement. L'objectif de cette démarche est de **déterminer le niveau de service, et donc d'équipement, optimal pour le territoire**, en fonction des paramètres présentés précédemment.

III – 1.2. Favoriser l'égalité d'accès aux services publics

La bonne répartition spatiale des services et équipements sur le territoire est également un enjeu essentiel. En effet, une fois l'équilibre trouvé entre les besoins et l'offre, il est nécessaire de penser une répartition géographique afin d'optimiser le recours aux services et la fréquentation des équipements. Toutefois, cela n'implique pas forcément une proximité équivalente pour chaque service, pour des raisons de logique budgétaire et environnementale. En effet, si certains services sont par essence répartis sur l'ensemble du territoire (le ramassage des ordures ménagère par exemple), chaque commune, voire chaque quartier, ne peut a contrario pas disposer de sa propre piscine ou de son propre collège. En revanche, chaque habitant du Bassin de Pompey doit pouvoir avoir accès à ces équipements aussi facilement que possible. L'objectif est donc de **fournir une offre d'équipements et de services à la répartition spatiale équitable et équilibrée et d'en garantir l'accès à tous**.

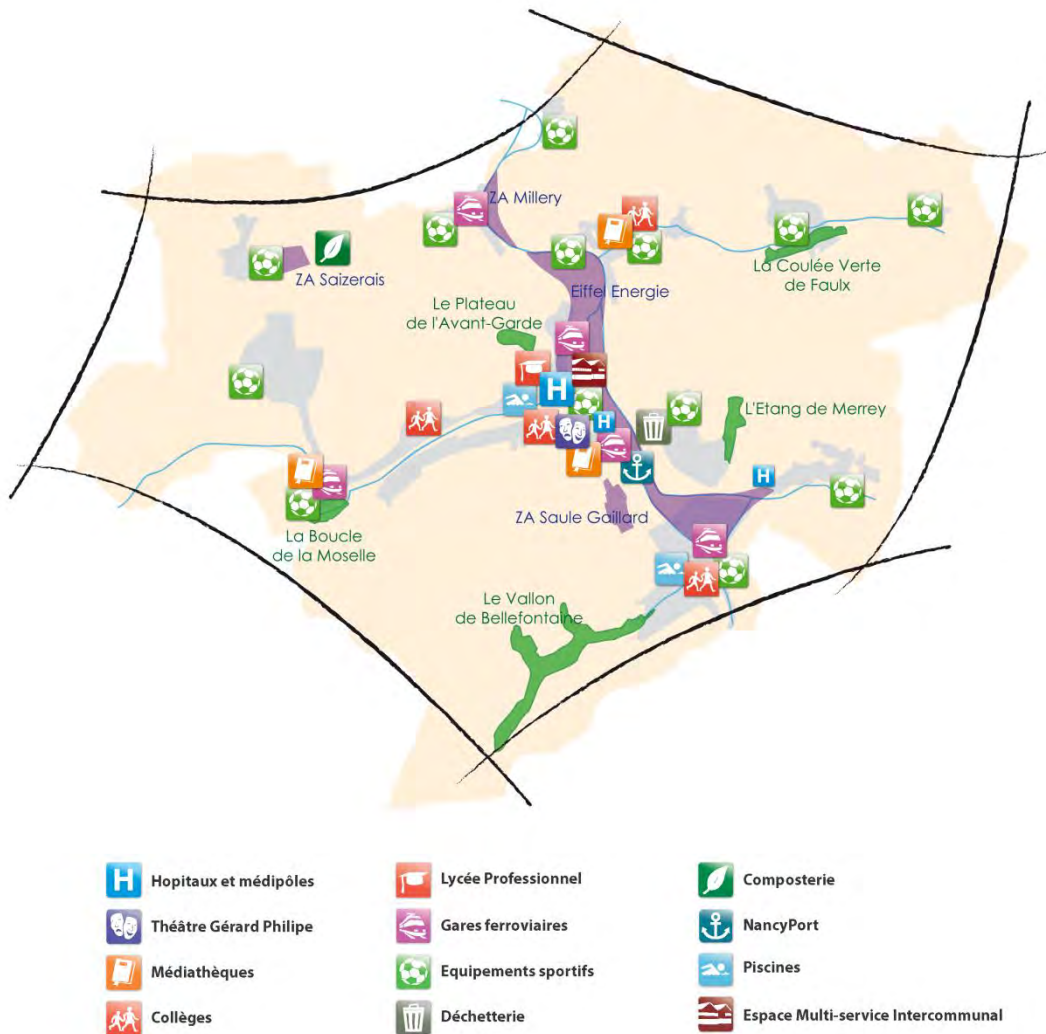
Pour ce faire, trois principaux paramètres sont pris en compte : la répartition démographique, les questions de mobilité et les effets d'opportunité, notamment en matière de foncier.

- **La répartition démographique**, tout d'abord, conduit à optimiser l'offre de services au plus près des populations concernées. Cela explique la concentration d'équipements dans les centres urbains et à proximité des quartiers d'habitat les plus denses.
- **La politique de déplacements** mise en œuvre découle ensuite en grande partie de la répartition spatiale d'un territoire, et notamment des équipements publics, afin de

garantir une égalité d'accès à ces équipements, y compris pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité.

- **Les effets d'opportunité** sont également un paramètre à prendre en compte : la construction de certains équipements implique une consommation d'espace non négligeable et des coûts parfois importants, et l'opportunité d'intégrer ces derniers dans l'aménagement plus général d'un quartier peut être une option intéressante. **Les opportunités de recyclage d'espaces fonciers ou de bâtiments disponibles** ne sont pas non plus à négliger.

Dans ce cadre, une distinction peut être faite entre les **équipements et services de proximité**, qui ont vocation à être répartis sur le territoire, sans pour autant être systématiquement présents sur chaque commune, et les **équipements et services polarisants**, en nombre restreints et desservis par des réseaux de communication et de déplacement optimisés. On retrouve dans la première catégorie des services et équipements en matière de petite enfance, d'éducation, d'état-civil, ou encore d'animation culturelle, locale ou sportive (ex : salle des fêtes ou terrain de football)... La catégorie des équipements polarisants regroupe quant à elle des équipements sportifs ou culturels de plus grande envergure (piscine, théâtre...), des pôles d'échange, des équipements de santé, de formation...



Cartes des équipements et services structurants du Bassin de Pompey

III – 1.3. Une programmation au service de la solidarité territoriale

Au-delà de la dimension spatiale du schéma intercommunal d'équipements et de services, la dimension temporelle est également des plus importantes. Comme évoqué précédemment, le développement de services et d'équipements performants et adaptés aux besoins d'un territoire implique des coûts non négligeables qu'il convient d'amortir sur la durée. Dans ces conditions, le travail de prospective à mener vise à assurer la pérennité de l'utilisation des équipements nouvellement créés. Ainsi, le développement de structures dédiées à la petite enfance est par exemple anticipé en prenant en compte les potentielles évolutions démographiques du Bassin. Le schéma d'équipements et de services du Bassin de Pompey est donc également **un outil de programmation intéressant**, participant à **l'anticipation des besoins futurs et des efforts d'investissement à accomplir** dans ce cadre.

La définition d'un schéma d'équipement et de service est également une bonne occasion de réaffirmer les **principes de coordination et de solidarité territoriale du Bassin de Pompey**. Cette solidarité ne s'exprime pas forcément à travers un transfert de compétence des communes à la Communauté de Communes comme ce fut par exemple le cas pour les piscines publiques mais également à travers **la mutualisation d'équipements ou de services** entre plusieurs communes. C'est par exemple le choix retenu en matière de culture, à travers le travail sur la mise en réseau des écoles de musique, ou encore le développement d'un agenda culturel commun.

Enfin le schéma d'équipement et de service est également **un outil facilitant une coopération avec les territoires voisins et les partenaires** que sont le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat... En rendant plus lisible **la politique de développement et d'accessibilité des équipements et des services** sur le Bassin de Pompey, il permettra de valoriser la cohérence de chacun des projets menés séparément et contribuera ainsi à **optimiser l'action publique menée à différentes échelles**.

III – 2. Un outil d'équilibre et de rayonnement territorial

Deux dimensions sont prises en compte dans l'étude de l'équilibre territorial d'une politique d'équipements et de services lors de l'établissement d'un schéma intercommunal d'équipements et de services : l'échelle extraterritoriale (comment mes équipements et mes services participent au rayonnement Régional de mon bassin de vie ? Comment les équipements et services présents sur les territoires voisins peuvent-ils répondre à une partie des besoins de nos habitants ?) et l'échelle intra-territoriale (comment nos équipements et nos services répondent aux besoins de nos habitants ?).

III – 2.1. A l'échelle de la métropole lorraine

La prise en compte des territoires proches du Bassin de Pompey est une nécessité pour développer un schéma d'équipements et de services efficient. Les frontières administratives du territoire sont bien évidemment perméables et les habitants ne s'arrêtent pas à ces dernières pour leur « consommation » de services publics. A ce titre, la démarche intègre l'analyse des services que les habitants du bassin vont chercher dans les collectivités voisines, mais également l'interrogation sur les équipements et services « locaux » qui contribuent au rayonnement de notre territoire. Plusieurs domaines doivent être étudiés et peuvent faire l'objet d'une promotion en ce sens :

- **L'action culturelle**
- **Les équipements de tourisme et de loisirs**
- **Les équipements de formation**
- **Les équipements de transport et de déplacement**

- **L'action culturelle**

Le Bassin de Pompey dispose **d'un équipement d'envergure** métropolitaine dans le domaine de la culture : le théâtre Gérard Philipe. Ce dernier, scène conventionnée pour les arts de la marionnette et des formes animées, dispose d'une programmation variée et de qualité et organise deux festivals, le festival Géo Condé, qui regroupe une vingtaine d'artistes internationaux spécialisés dans l'art de la marionnette, et le Léopard à Roulettes, destiné au jeune public. Le TGP accueille également plusieurs troupes d'artistes en résidence et programme plusieurs actions de formation ou de sensibilisation au théâtre en général et au marionnettisme en particulier.



- **Les équipements de tourisme et de loisirs**

Les équipements de tourisme et de loisirs comprennent l'ensemble des infrastructures destinées à l'accueil, à l'hébergement, et au divertissement de public issu ou non du Bassin. Le territoire du Bassin de Pompey est doté de plusieurs équipements qui participent de cette logique : piscines intercommunales, halte fluviales, aires de stationnement de camping-cars, office de tourisme de Liverdun..., sont autant de lieux d'accueils fréquentés par des résidents du Bassin mais également par des habitants venant de plus loin, attirés par la qualité des infrastructures ou par les animations proposées.



Liverdun
Visite de la cité médiévale



Champigneulle
Animation musicale dans le parc du château

- **Les équipements de formation**

Le Bassin de Pompey est bien doté en équipement d'éducation scolaire, avec de **nombreuses écoles maternelles et primaires** et quatre collèges répartis de manière satisfaisante sur le territoire. **L'offre en matière de formation est ensuite plus limitée**, mais comprend tout de même le lycée professionnel de Pompey et les locaux de l'AFPA sur le site de Ban la Dame à Frouard. En matière de prospective, on peut imaginer **le développement d'équipements futurs en lien avec la mise en œuvre d'une politique de formation supérieure** adaptée à un pôle urbain de plus de 40 000 habitants et complémentaire de l'offre existante à l'échelle Régionale (cf. partie 1).

- **Les équipements de transport et de déplacement**

Comme indiqué précédemment, les équipements de transport et de déplacement sont au cœur de la politique d'aménagement du Bassin de Pompey. Leur répartition sur le territoire a bien évidemment également un impact sur l'accessibilité des principaux équipements et services. Ainsi **les projets de développement de pôles d'échanges** et la répartition des lignes intègrent cette dimension afin d'optimiser les possibilités de fréquentation du Bassin.

III – 2.2. A l'échelle du territoire

En parallèle des équipements polarisants, qui participent à la fréquentation du Bassin par des personnes non résidentes, le maillage d'équipements et de services de proximité joue un rôle important en matière d'attractivité résidentielle du territoire, de bien-être de sa population et de cohésion sociale

- **Les équipements « petite enfance » et scolaires**

Elément essentiel pour attirer de jeunes couples, l'offre en matière d'accueil de la petite enfance et de périscolaire est pensée de façon à **optimiser le maillage sur le territoire** et à répondre au mieux à la diversité des attentes. Ainsi, le déploiement d'un schéma intercommunal d'équipements et de services dans ce domaine permet de développer l'offre de manière diffuse autour d'un équipement polarisant, l'Espace Multiservices Intercommunal qui regroupe une crèche, le Relais Assistante Maternelle et un Lieu d'Accueil Parents Enfants. Un programme de structures d'accueil de plus petit volume en crèche collective, crèche familiale et halte-garderie vient compléter l'offre fournie par 350 assistants maternels sur le Bassin, dont 18 sont salariés de la Communauté de Communes au sein de la crèche familiale.

Cette offre va être confortée par des projets nouveaux sur Frouard Liverdun, Bouxières-aux-Dames, la Vallée de la Mauchère... permettant d'atteindre au total plus de 200 places en accueil collectif pour favoriser l'arrivée de jeunes ménages et satisfaire les besoins des salariés.



Structure Multi-Accueil de Champigneulles

- **Les équipements de services à la population**

Traitement et ramassage des ordures ménagères

Le Bassin de Pompey est doté de deux principaux équipements publics en matière de traitement des ordures ménagères : la déchèterie et la composterie intercommunales. Ces équipements centralisés viennent en complément de l'offre de service de ramassages de déchets à domicile certifiée ISO 14001 (OM, recyclables sec et Fraction Fermentescible) et du maillage du territoire en point d'apport volontaire pour le recyclage du verre.

Accueil et action sociale

Malgré une dématérialisation croissante, l'offre en matière d'état civil et d'accueil de la population, à travers l'accueil en hôtel de ville et dans l'Espace Multiservices Intercommunal joue un rôle important dans la démarche de proximité avec les habitants du Bassin. Ces lieux d'accueil et de prise en charge sont la principale interface entre les habitants et les collectivités et jouent un rôle important dans l'accompagnement des populations les plus fragiles. Ces lieux accueillent de plus des dispositifs ciblés mis en œuvre dans différents domaines : ateliers de lutte contre l'illettrisme, permanences juridiques, ...

Santé / Nutrition

Contrairement aux deux catégories précédentes, la plupart des équipements de santé ne dépendent pas directement des collectivités locales mais de l'Etat (hôpitaux, maisons de retraite, EHPAD...) ou du privé (cabinet de praticiens libéraux). Le Bassin de Pompey et ses communes membres ont toutefois un rôle à jouer aussi bien sur l'**organisation générale de l'offre**, à travers la définition d'un **Contrat Local de Santé**, que sur des aménagements spécifiques (valorisation de locaux : habitat adapté, résidences intermédiaires ; soutien au regroupement de cabinets médicaux...)

La cuisine centrale :

un outil au service d'une meilleure nutrition sur le Bassin de Pompey

Bien manger et bien bouger, tel est l'axe essentiel à promouvoir auprès de la population. Les Communes y contribuent dans leurs politiques jeunesse, éducative et sociale. Le **Contrat Local de Santé** du Bassin de Pompey assure une plus grande cohérence dans les actions engagées localement.

La création d'une cuisine centrale va permettre, en valorisant les circuits courts de production, d'offrir des repas, dans les cantines et différents établissements, élaborés en produits frais locaux.

Cet équipement de restauration collective doit répondre à une production de 2000 repas/jours environs, distribués dans les cantines scolaires des 13 communes, les crèches, mais aussi auprès des établissements de personnes âgées et centre de loisirs.

En lien avec les professionnels de la production agro-alimentaire une réflexion est amorcée pour répondre localement aux besoins de ce nouveau service. Il s'agira alors de faciliter la réimplantation de productions et de maraîchage par exemple et offrir des débouchés à la filière viande régionale en priorité. Un impact économique non négligeable est donc attendu en termes d'emplois directs et indirects.

- **Vers un renforcement de l'action culturelle**

Le Bassin de Pompey déploie depuis 2010 un dispositif d'accès des jeunes à la culture, permettant à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire de bénéficier des mêmes conditions d'accès à une offre culturelle de qualité et diversifiée. Ce dispositif crée en outre un lien nécessaire entre les acteurs culturels, éducatifs et territoriaux, et prépare également des perspectives d'action plus larges. En effet, la réflexion doit être

menée sur la mise en œuvre de mutualisations et de partenariats durables entre les différents acteurs en présence : acteurs de la lecture publique, de l'enseignement artistique, et un secteur associatif d'une grande vitalité.

Partant d'un principe de complémentarité avec l'échelon communal, une action culturelle partagée permettra l'expérimentation de nouveaux projets et services à destination des habitants.

- **Les équipements socio-culturels et sportifs**

Le territoire du Bassin de Pompey est doté de nombreux équipements de proximité : médiathèques, stades, citystades, écoles de musique... Ces équipements participent pleinement à l'attraction et au maintien des ménages sur le territoire. Dans ce domaine, l'enjeu principal du schéma d'équipement et de services du Bassin de Pompey sera **d'accompagner la mise en réseau de ces équipements et la mutualisation de l'offre** dans une perspective d'optimisation et d'harmonisation de cette dernière sur le Bassin. En effet, la coopération entre collectivités autour de ces équipements et services, pour la plupart communaux, est une piste efficace d'optimisation de la dépense publique tout en maintenant un service de qualité.



Piscine intercommunale

- **Les équipements et services « privés »**

Les équipements et services « privés » regroupent l'ensemble des prestations qui sortent de la sphère publique. Ces derniers sont principalement composés sur le Bassin **d'équipements commerciaux** dont la **locomotive est la zone « au Grand Air »** dont l'aire de chalandise dépasse nos limites territoriales pour s'étendre principalement au Nord vers Dieulouard et vers Nomeny. Cette offre est complétée par un maillage de commerce de proximité à préserver et à maintenir (cf. « Une dynamique soutenue par des politiques locales adaptées » p.16), qui complète l'offre et qui doit également être réfléchi en termes de schéma d'équipements et de services, d'autant plus que les collectivités interviennent parfois directement sur cette thématique, par l'aménagement et la location de locaux commerciaux comme à Saizerais ou à Millery.

*
**

Une dynamique d'organisation et réflexion tournée vers l'optimisation des services publics

La politique d'équipement et de services portée par la Communauté de Communes et par ses treize communes membres est donc pensée suivant **une logique d'équilibre** entre les besoins de la population et les moyens de nos collectivités. Cette notion d'équilibre se retrouve également à l'échelle métropolitaine, entre **rayonnement du territoire** et interactions avec les collectivités voisines.

A ce titre, la mise en œuvre d'un **schéma d'équipement et de services** est un pas de plus vers l'optimisation de l'action publique sur le Bassin de Pompey. A travers une réflexion globale sur l'accès de tous à l'offre culturelle, sportive, de formation ou encore d'éducation ou de prise en charge de la petite enfance, cet outil permet le développement d'infrastructures et de services adaptés, dans des logiques d'**égalité d'accès pour tous et d'équité territoriale renforcée**. La pertinence d'un tel outil passe également par une réflexion sur les ressources financières dont disposent nos collectivités et sur leur capacité à mettre en œuvre un nouveau pacte de solidarité.

Du stratégique vers l'opérationnel

La réflexion menée dans ce Document d'Orientation Stratégique, sur la base des six enjeux présentés en introduction, a permis de définir des axes stratégiques qui ont eux-mêmes vocation à être déclinés au sein d'un plan d'action, véritable feuille de route du projet de territoire « Bassin de Pompey... A l'Horizon 2030 ».

Des enjeux aux axes stratégiques...

Enjeux (orientations)	Axes stratégiques en réflexion	Stratégies territoriales de rattachement
Enjeu n°1 : Renforcer les fonctions de pôle urbain d'équilibre dans le Scot Sud Meurthe & Moselle au sein du Pays du Val de Lorraine	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 1-1 Développer les grandes fonctions urbaines d'une agglomération de 50 000 habitants notamment dans deux domaines : Education-Formation, Santé et d'autres équipements. 	Économie
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 1-2 Asseoir la dynamique économique endogène du bassin et amplifier sa diversité et sa mutabilité (équilibre entre la sphère de l'économie du bien-être et des loisirs et la sphère de l'économie productive) 	Économie
Enjeu n°2 : Créer une nouvelle urbanité territoriale à travers les programmes d'aménagement et développement et la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 2-1 Elaborer un plan d'aménagement urbain durable à l'échelle du bassin. Fixer des principes d'urbanisation et de mobilité (en conformité avec les objectifs de l'agenda 21 (Actions 1 à 3)) 	Aménagement & Urbanisme (volets Habitat/Mobilité)
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 2-2 Structurer un schéma d'équipements polarisants 	Aménagement & Urbanisme (volet habitat)
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 2-3 Structurer les atouts naturels et paysagers du Territoire 	Aménagement & Urbanisme (volet environnement)
Enjeu n°3 : Encourager le désenclavement Est/Ouest et le désengorgement du sillon Lorrain pour créer de nouvelles synergies de développement et de déplacement	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 3-1 Arrêter une position commune et concertée sur les grandes infrastructures ferroviaires, fluviales et routières. 	Mobilité/PDU/Voies
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 3-2 Engager une réflexion sur les perspectives d'aménagement du Plateau et des Vallées pour qualifier leurs fonctionnalités métropolitaines. (Inter territoriale) 	Aménagement & Urbanisme (volet environnement)
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 3-3 Reconsidérer la politique de transport et déplacements dans son environnement 	Mobilité /Transport/PDU
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 3-4 Accompagner le déploiement d'infrastructures numériques à très haut débit sur les ZAE 	Économie
Enjeu n°4 : Déployer la démarche d'excellence territoriale au service du cadre de vie et d'une offre de services équitable et de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 4-1 Améliorer l'attractivité sociale du bassin (Agenda 21 – Actions 11 à 17) 	Services de proximité (Petite Enfance/Emploi - Insertion/Prévention)
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 4-2 Lutter contre le changement climatique (Actions 3 à 10- Agenda 21) 	Environnement (Mobilité/Energies renouvelables/Patrimoine)
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 4-3 Agir pour la préservation et la gestion des ressources du territoire (Actions 22 à 30) 	Environnement (OM - Eau)/Cadre de vie
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 4-4 Faciliter l'accès aux NTIC des populations. (services en ligne) 	Services de proximité (Mobilité & accessibilité)

Enjeux (orientations)	Axes stratégiques en réflexion	Stratégies territoriales de rattachement
Enjeu n°5 : Porter une politique de l'habitat durable ambitieuse, facteur de croissance démographique et garante de l'équilibre social et territorial des populations.	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 5-1 Assurer la mise en œuvre des objectifs du PLH (2011-2017) 	Habitat/PLH
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 5-2 Doter le Territoire d'un outil performant d'urbanisme opérationnel 	Aménagement/urbanisme
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 5-3 Accompagner la rénovation de l'habitat d'une politique coordonnée de gestion urbaine de proximité 	Habitat/Prévention (gestion urbaine de proximité)
Enjeu n°6 : Offrir une image durable renouvelée et rayonnante du Territoire et asseoir sa gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 6-1 Créer une identité territoriale de bassin 	Promotion/Culture
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 6-2 Promouvoir le rayonnement culturel du Bassin de Pompey et se doter d'une politique structurante 	Promotion/Culture
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 6-3 Valoriser les richesses naturelles remarquables : la Moselle, trames vertes 	Aménagement & Urbanisme (volet environnement)
	<ul style="list-style-type: none"> ● Axe 6-4 Sensibiliser, Organiser la participation et le suivi du Projet de Territoire. 	

L'ensemble des axes déclinés ont été débattus dans les comités consultatifs réunis en ateliers. Plus d'une trentaine de rencontres, 180 personnes mobilisées, élus et techniciens pour s'engager vers un plan d'action dont la programmation pluriannuelle est la feuille de route des politiques publiques locales à mener sur le moyen et le long terme.



Réunion des élus en comité consultatif

l'avenir en tête

2030

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey
rue des 4 Éléments - BP 60008 - 54340 Pompey
Tél. 03 83 49 81 81

www.bassinpompey.fr

